TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

L'ASSASSINAT DE BANTEUX

La curiosité publique se serait sans doute éveillée davantage à cette affaire de Banteux, si les faits ne s'étaient passés il y a plusieurs années déjà et si Banteux ne se trouvait dans un coin perdu du Cambrésis.

Les accusés n'ont point eu, non plus, l'heur de retenir l'attention comme des personnages de marque.

Ils n'ont point connu d'aventures extraordinaires ; ils ne sont que de vulgaires « travailleurs », au sens de « braconniers » bien entendu, ainsi que l'a expliqué Arduin à l'audience de mercredi.

Ils ont tous deux la mine futée : Arduin, grand, vigoureux, le regard effronté, très maître de lui ; Ringeval, plus délicat de physionomie, — si l'on veut — les yeux clignotants, la face pâlotte, impressionnable au point de devoir s'asseoir à ses moments d'émotion.

Il y a pourtant quelque intérêt à prendre à cette affaire de l'assassinat du braconnier Leveau.

La preuve en est que l'audience de mercredi avait été suspendue, à l'instant même où l'on s'attendait à une déposition sensationnelle et vraisemblablement mouvementée, suivie de plusieurs autres, à savoir l'audition des témoignages apportés par la femme et les enfants de Ringeval contre leur mari et père.

LA DÉPOSITION DE LA FEMME ET DES ENFANTS RINGEVAL

Incidents

C'est donc Mme Ringeval que l'huissier appelle la première.

Dès que celle-ci se présente, tout le monde faisant silence, l'avocat de Ringeval s'oppose à la prestation de serment.

— Vous avez les mêmes obligations en conscience, bien que vous ne prêtiez pas serment, dit alors le président à Mme Ringeval. Dites la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Le témoin raconte que son mari est allé tuer Leveau avec Arduin. Il est sorti à onze heures, onze heures et demie du soir, et est rentré vers trois heures du matin.

Arduin et Ringeval s'étaient entendus, ajoute la femme, pour ne jamais avouer.

Ringeval avait menacé sa femme de dénoncer un de ses fils comme complice, si elle parlait. La femme Ringeval, effrayée, n'osait rien dire.

A l'audience, elle précise ses accusations, ce qui fait sursauter son mari, que l'avocat et Arduin s'efforcent de calmer.

Comme Mme Ringeval continue sans désemparer, parlant des tristes affaires intérieures du ménage, que Ringeval l'interrompt en l'insultant et que l'avocat de l'accusé traite de « ragots » la déposition du témoin, M. le président prie le défenseur de laisser parler Mme Ringeval.

— Ringeval, dit la femme, était un « fainéant » ; il ne rapportait jamais rien à la maison. Un trois mois, il a tué une pièce de vingt-cinq mètres. Comment voulez-vous que je nourrisse mes enfants avec cela ? Quand il avait de l'argent, il allait le dépenser à boire dans les auberges.

La femme Ringeval détaille un par un des vols commis par son mari et que jamais la justice n'a connus. Elle parle notamment d'un vol d'il y a vingt ans.

Le mari proteste. Le défenseur du mari se met à rire bruyamment.

— Maître, dit le président, ne riez pas ! Ce ne sont pas des choses gaies !

— M. le Président, je suis maître de ma physionomie !

— Ne rien pas bruyamment ! C'est une manière de plaidoirie qui ne trompe personne.

— M. le Président, le reste maître de mes yeux de physionomie. Je puis ne même sourire.

— Sourire, si vous voulez, mais pas davantage. Avez-vous quelque chose à ajouter au point de vue de la défense ?

L'avocat. — Ces ragots ne n'impressionnent pas.

La déposition de la fille de Ringeval confirme celle de la mère.

Cette partie de l'audience. Déposition d'un mari par sa femme et d'un père par ses enfants, — en supposant même que l'accusé soit coupable — est particulièrement pénible à suivre.

— Tout ce qu'elle dit n'est pas vrai. C'est une menteuse, s'écrie Ringeval, en montrant sa femme du doigt.

L'autre se contente de ricaner.

Voici le fils, Arthur Ringeval, 19 ans, journalier.

— J'ai entendu la conversation d'Arduin et de mon père, déposé-t-il, la nuit avant le crime. Quand Leveau a été tué, j'ai eu par mes sœurs que mon père l'avait tué. Mon père me battait ma mère.

Ringeval. — Ils sont tous des menteurs !

On parle beaucoup, maintenant.

L'avocat-général au brigadier de Maestricht. — Sont-ils nombreux, les braconniers à Banteux ?

Le brigadier. — Sept ou huit.

Le président. — Vous les connaissez ?

Le brigadier. — Oui.

Ringeval. — Mes amis.

Le président. — Vous aussi ?

Ringeval. — Oui.

Le président. — Nommez-les ?

Ringeval. — Il y a moi d'abord. C'est moi qui leur ai à tous « remonté » à tendre des collets.

Le président. — Et puis ?

Ringeval cite quatre ou cinq noms, parmi lesquels ceux des témoins et celui de Coutant.

Le président. — Et Arduin ?

Ringeval. — Arduin ? Je ne le connaissais pas ! (Rires dans l'auditoire).

Le président fait appeler un autre fils de Ringeval, âgé de 16 ans, celui-ci, qui répète ce qu'ont dit les précédents témoins.

— Tous sont des menteurs, répète Ringeval, invariablement.

Son fils donne des détails plus particuliers que les autres témoins.

— Menteur ! crie Ringeval. Mais, M. le Président, je ne les charge pas, mes enfants, ils mentent comme « mendrés » par leur mère !

M. Emile Deposire, cultivateur à Banteuxville, explique dans quelles circonstances a été commis chez lui un vol de lapins, et comment il a appris qu'Arduin était coupable du vol de cuivre à la distillerie de Rouyaux, le 5 août 1901.

M. Louis Thermy, cabaretier, a entendu parler par Arduin lui-même du vol de lapins chez M. Deposire, et déclare qu'il sait aussi qu'Arduin a volé des tuyaux de cuivre.

Dépositions analogues sans intérêt d'ailleurs, de M. Edmond Renaud, couvreur à Banteuxville, de M. Deuchez, éclusier, et enfin de M. Henri Thuillier, laveur de bateaux, à Banteux.

Tous les trois affirment que « M. Arduin Jean-Baptiste » leur a dit qu'il avait été à l'affût, avait pris 5 lièvres et avait volé du cuivre à la distillerie.

Ces faits ne sont pas contestés ni par Arduin, ni par Ringeval.

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIES

A deux heures, l'audience est suspendue. Elle est reprise dix minutes plus tard et M. Rosso, avocat-général, commence son réquisitoire.

Gens de sac et de corde sont les deux accusés, dit M. l'avocat-général. Braconniers et voleurs de profession, ils étaient liés pour toutes sortes de méfaits.

Leveau, sans doute, ne valait pas mieux. Son casier judiciaire est aussi bien rempli que celui des deux accusés.

L'avocat-général remonte au vol de cuivre à la sucrerie de Banteux, en 1901. Les auteurs méritaient les travaux forcés. Aussi ne se firent-ils pas connaître d'abord ; mais, un peu plus tard, Arduin en parla dans un moment d'ivresse.

Le 27 février 1903, un vol de lapins était commis chez M. Deposire, la nuit. Les conséquences pouvaient être graves pour les voleurs. Arduin dénonça Leveau comme auteur de ce dernier vol, d'autres vols de basse-cour, du vol de cuivre, etc. Ces assertions étaient fausses en partie.

M. l'avocat-général retrace toutes les péripéties du drame et de la première instruction, qui se termina par un non-lieu. Il rappelle la dénonciation de la femme Ringeval, la reprise de l'instruction en 1907, le trouble de Ringeval et d'Arduin devant le juge, les explications embarrassées des accusés et leurs accusations contre les témoins.

Il examine les dépositions des témoins, disant qu'il ne se contente pas d'appuyer sa conviction de la culpabilité des accusés sur ce qu'a pu dire la femme Ringeval, mais sur toutes les assertions reprises dans la nouvelle instruction.

Pour terminer, M. l'avocat-général réclame un châtiment exemplaire pour ces deux individus. Il ne s'oppose pas toutefois à l'admission de circonstances atténuantes, la victime, Leveau, lui paraissant, en somme, bien peu intéressante.

Les deux avocats, Mmes Delsenne et Escoffier, soutiennent la même thèse chacun en faveur de son client.

Ils estiment que le jury ne peut pas avoir de conviction absolue de culpabilité, parce que l'instruction ne peut offrir aucune preuve matérielle. Il n'y a que des présomptions, ce qui ne suffit pas pour envoyer des accusés aux travaux forcés pour toute leur existence.

Encore les présomptions sont-elles très discutables, parce qu'elles reposent sur les témoignages de la femme Ringeval et de ses enfants, qui peuvent obéir à des sentiments de haine.

Aussi les défenseurs réclament-ils un verdict d'acquittement.

M. l'avocat-général réplique quelques mots pour réfuter certaines paroles de Me Escoffier.

Celui-ci répond à son tour et, enfin, M. le Président, après avoir demandé aux accusés s'ils n'ont rien à ajouter pour leur défense, et en avoir obtenu une réponse négative, donne lecture des cinq questions posées au jury.

La première question est une question générale : Un meurtre a-t-il été commis à Banteux ?

Les deux questions suivantes sont relatives à Arduin, les deux autres à Ringeval.

Après une vingtaine de minutes de délibération, à six heures et demie, le jury revient, répondant affirmativement pour la première question, négativement pour les autres.

On fait rentrer les accusés auxquels le greffier lit la décision du jury, et que, sans quitter le siège, M. le Président déclare acquittés et libres, s'ils ne sont retenus pour autre cause.

En s'entendant acquitter, Ringeval s'est mis à pleurer ; quant à Arduin, sa figure s'est animée d'un sourire.

Aucune manifestation ne se produit dans l'auditoire.

La femme et les enfants de Ringeval sont sortis avec les autres témoins.

Ils se trouvent dans l'un des couloirs du Palais, la fille pleurant à chaudes larmes, tous les autres silencieux et curieux, quand Ringeval et Arduin le traversent pour aller prendre place dans la voiture cellulaire.

Meurtre à Hazebrouck

Lucien Devos, 20 ans, cabaretier et parent au tissage à Hazebrouck, est acquitté.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audiences du 12 mars 1908
Présidence de M. MEUSY, vice-président

Trop de zèle ! Trop de zèle !

Monsieur l'Inspecteur Yvert est un fonctionnaire très zélé. Il connaît parfaitement la loi de 1897 sur les beurres et veut l'appliquer étroitement.

L'article 5 de cette loi ordonne à tout marchand de margarine d'apposer sur les locaux où il enferme la marchandise les mots : « Débit ou dépôt de marchandises » en lettres de 30 centimètres au moins.

Or, le 10 février, Monsieur Yvert en promenant ses loisirs à travers les rues de notre bonne ville de Lille, fut frappé par deux inscriptions énormes posées dans la cour d'un marchand de margarine et au-dessus de la porte d'un négociant. Les inscriptions portaient seulement le mot « margarine ».

L'intelligent inspecteur pensa aussitôt que ces inscriptions incomplètes pouvaient cacher les plus noirs desseins de fraude et il dressa procès-verbal.

L'un des négociants est défendu par Me Bataille, il est poursuivi pour le n'avoir pas inscrit l'enseigne sur la porte extérieure de la maison mais dans la cour sur le mur de la cave couverte, et 2° n'avoir écrit que le mot « margarine » au lieu de « dépôt de margarine ». Me Bataille démontre que le texte même de la loi indique que c'est sur le magasin où l'on vend et non pas sur la porte extérieure que l'inscription doit être placée.

Or, son client, un négociant en gros, a dans la cave en question son dépôt.

Pour l'inscription elle-même le mot margarine est l'essentiel. Il éclaire suffisamment l'acheteur et satisfait à l'esprit de la loi.

Le second négociant, défendu par Me Danlos, est uniquement poursuivi pour avoir mis l'unique mot « margarine » sans les mots : « dépôt ou débit de ».

Le malheureux inspecteur essaye vainement de charger les deux négociants. Il insinue que le client de Me Bataille tient très souvent la porte de la cave fermée. On ne voit plus alors le mot margarine. Il est d'ailleurs obligé de reconnaître que le 10 février, date du procès-verbal, la porte était ouverte et l'inscription très visible.

Efforts inutiles : Les deux prévenus sont acquittés. Le Tribunal estime que le mot margarine est l'essentiel. L'inscription ne doit pas être placée à l'extérieur de la maison mais sur le magasin où se trouve la marchandise.

PORT DE DUNKERQUE

SUR RADE

Ignéique, dm. ang. Garnet-Hall, 2149, nitrate.

ENTRÉES du 12 mars

Rosario, vap. ang. Nentmoor, 2288, dm.
B.-Ayres, v. bell. Maasland, 2216, dm.
Londres, v. ang. Whitgift, 2664, lège.
Oran via Rouen, v. Tunisie, 2040, dm.
Rotterdam, v. Amiral-L'Hermite, 90, dm.
Boulogne, v. San-Martin, 776, dm.
Plymouth, v. ang. John-Johanson, 349.
Windau, vap. dan. England, 698, dm.

SORTIES du 12 mars

St-Nazaire, v. Ville-de-Carthage, 1435, dm.
Hull, v. all. Maugesund, 284, dm.
Hull, v. ang. William-Bailey, 1214, dm.
Boulogne, v. Léon, 313, dm.
Port-Barrie, v. Ville-de-Chalon, 113.
Cosram, goel. Marguerite, 183, mineral.
Plymouth, goel. Nanna, 130, phosphate.
Fowey, goel. rusee Mery, 141, lest.
Granville, goel. Ondine, 77, Taru, nitrate.

NOUVELLES MARITIMES

PASSAGES. — Sagres 9 mars, st. Cornubia, all. de la Mer Noire à Dunkerque.
Gibraltar 10, st. belge Lys, all. de Smyrne à Dunkerque et Anvers.
Las Palmas 6, st. Aurélien-Scholl, all. de Rufisque à Dunkerque.
Suez 11, st. Kintuck, all. de Brisbane à Dunkerque et Londres.

MARCHÉS

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : 64 » .... pain n° 1 : 64 .. ; n° 3 : .. ; Calte 1er jet. 6.75 ... 8.5 ... ; ...

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. 43.50 et ...

Marché aux fourrages. — Du 11 mars 1908 (100 kilog). — Paille, 1re qualité 30.40 ; 2e q. 33.35. — Foin, 1re qualité, 40 ; 2e q. 35. — Lentilles, 1re qualité, 110 ; 2e q. 100. — Balsofoin, 1re qualité, 95 ; 2e q., 90. — Luzerne, 1re qualité, 105 ; 2e q., 100. — Trèfle, 1re qualité, 120 ; 2e q. 110. — Hivernage, 1re qualité, 85 ; 2e q., 80.

Halles centrales. — Viande à la cheville — Prix au kilog. (octroi compris). Bœuf, 1re q. 1.65 ; 2e q. 1.45 ; vache, 1re q. 1.45 ; 2e q. 1.30 ; Taureau 1re q. 1.45, 2e q. 1.30 ; veau, 1re q. 2.20 ; 2e q. 2.10 ; mouton, 1re q. 2.20, 2e q. 2.30 ; porc, 1re q. 1.70 ; 2e q. 1.70.

Marché au blé (Prix moyen), du 11 mars. — Blé blanc : 17.00 l'hectolitre ; blé roux : 16.7.

Prix de 100 k. de fleur 1re qualité 26.50.

Les halles marchés réunis (Lille, Douai, Armentières, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies et Arras. — Blé blanc, prix moyen, de l'hectolitre : 16.90 ; blé roux 16.81.

Taxe officielle du pain à Lille, au kilog. — Pain de fleur ou de gruau : 0.32 ; pain blanc 0.30 ; pain bis ou de ménage : 0.27.

Marché aux bestiaux. — Cours du 11 mars 1908. — Nombre d'animaux amenés : Bœufs 1 ; Vaches, 101 ; Taureaux, 16 ; Veaux, 306, Moutons, ... ; Porcs, ...

Vendus pour Lille : ... bœufs, .. vaches, .. ; taureaux, .. veaux, .. porcs.

Vendus pour le rayon d'approvisionnement : .. bœufs, .. vaches, .. taureaux, ... veaux, .. porcs.

Prix de revient au kilosur pied : Bœufs, 1.96, 1.86, 0.70 ; Vaches, 0.80, 0.70, 0.40 ; Taureaux, 0.75, 0.65, 0.38 ; Veaux, 1.30, 1.15, 1.00 ; Moutons, vendus de .. à .. la pièce ; Porcs, ...

Prix de revient au kilo de la bête entière, déduction faite du cinquième quartier. — Bœufs, 1.45, 1.35, 1.20 ; Vaches, 1.32, 1.22, 1.07 ; Taureaux, 1.27, 1.17, 1.08 ; Veaux, 1.95 1.80, 1.45. Moutons, ... ; Porcs, ...

Lille, GRAINS. 11 mars 1908.

Blés. — Blancs du Nord, 21.75 à 21.90. — Macaux du Nord, 21.75. — Macaux Pas-de-Calais, 21.60. — Macaux Somme, 4 d'avril, 22.50 ; le tout rendu parité Lille.

Avoines. — Jaunes, pays, 17 à 17.25. — Ligoves, 17.35 à 17.50. — Blanches Seine-Inférieure, 17.50 à 17.75 ; le tout rendu parité Lille.

Seigles. — Disponible, 17.85. — 5 d'août, 17.25, rendu Nord.

Maïs. — Plata, satn, disponible, 18.60. — Plata, touché, 17.75. — Tonkin, 17.50, le tout sur wagon Dunkerque.

Orges. — Afrique, 4 derniers, 15.40 à 15.50, sur wagon Dunkerque. — Pays, disponible, 19 fr. rendu Lille.

Escourgeonne. — Somme, 18.75, rendu Lille.

(Cours communiqués par la maison Léon Herdoir, 18, rue André, Lille).

		Saillons, 10 mars.	
Avoine. . . .	18 50	Vesce .	8 ..
Harlonte	25	Paille .	3 .

ARRAS, 12 mars 1908.

Marché aux veaux et aux porcs gras. — 106 veaux. — Vendus de 1 fr. 05 à 1.25 le kilo. Vente calme.

75 porcs. — Vendus de 1 fr. 20 à 1.325. Vente très active.

Halle aux Blés

Mercredi 11 mars.

Affaires modérées, tendance soutenue et prix sans changement notable.

On cote de 21.25 à 22.25 les 100 kilos nets, gares d'arrivée, Paris.

On cote gares de départ : Barthe et Mayenne, 21 à 21.25 ; Anjou, 21.50 à 22.50 ; Pelton, 22.25 à 22.50 ; Touraine, 21.50 à 21.75 ; Beauce, 22.50 à 22.75 ; Centre, 22.50 à 22.75 ; Brie, 22.25 à 22.50 ; Champagne, 22.25 à 22.50 ; Bourgogne, 22.50 à 22.75 ; Bourbonnais, 22.75 à 23 ; Lorraine, 22.25 à 22.50 ; Alsace, 21.75 à 22.25 ; Somme et Oise, 21.25 à 21.50 ; Nord et Pas-de-Calais, 21.50 à 21.75 ; Eure, 21.25 à 21.50 ; Bretagne, 21.50 à 21.75.

Sens. — Soutenus, bonne demande.

On cote aux 100 kilos, gares d'arrivée : Gros son écaillé, 13.50 à 14 ; gros son de choix, 15.25 à 15.50 ; ordinaire, 14.75 à 15 ; son gros, deux cases, 14.50 à 14.75 ; trois cases mélangées, 14.25 à 14.50 ; sons tout-venant, 13.75 à 14 ; recoupettes, 12 à 13.75 ; remoulages, 13.75 à 19.

Seigles. — Faibles. On cote de 17 à 17.25. Paris.

Avoines. — Soutenues.

On cote : Grises de Beauce, 17 départ, 17.75 Paris.

Escourgeons. — Très calmes.

On cote aux 100 kilos, gares de départ : Beauce, 18.75 : Berry, 18.25 à 18.50 ; Charentes, 18.25 à 18.50 ; Vendée, 18 ; Poitou, 18 à 18.25.

Orges. — Soutenues.

On cote aux 100 kilos, gares de départ : Sarthe et Mayenne, 18.50 à 18.75 ; Beauce, 18.75 à 19 ; Auvergne et Champagne, 19.50 à 20 ; Bretagne, 17 à 17.50.

La Villette, le 12 mars 1908

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Poids moyen	Prix du kilog. par qualité — Viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs..	1 382	1.360	3 [illegible]	1 [illegible]	1 [illegible]	0 [illegible]	[illegible]	91	77
Vaches.	849	844	350	1 50	1 30	1 00	91	74	63
Taureaux	197	189	406	1 [illegible]	1 [illegible]	1 [illegible]	70	68	57
Veaux..	1 501	1 350	80	2 20	2 00	1 7	1 32	1 10	85
Moutons.	18.787	13.000	20	2 20	2 00	1 80	1 10	83	65
Porcs...	3 700	3 700	85	1 82	1 75	1 70	1 26	1 20	77

Peaux de mouton en laine : 2,50-5,50
— demi laine : 1,50-2

Physionomie des ventes

Bœufs. — Vente difficile par suite de la restriction de la demande. Cours faiblement maintenus. On cote au demi-kilo viande nette : périgourdins 0,70-0,83, nantais et choletais 0,60-0,75, vendéens 0,72, bretons 0,70-0,75, bêtes de fourniture 0,58-0,62, bœufs de la Vienne et de la Haute-Vienne 0,70-0,78, des Deux-Sèvres 0,72-0,74, bœufs rouges Salers au Quercy 0,70-0,73, vaches limousines 0,60, bourbonnaises 0,77-0,79, laitières engraissées 0,75, sorties entre deux 0,70, vaches de l'Ouest 0,62-0,63, bêtes de services 0,57-0,60, taureaux bourbonnais 0,60-0,67.

Veaux. — Vente calme par suite de la modération de la demande. Cours en baisse. On cote au demi-kilo viande nette : veaux de choix 1,10-1,15, en bandes 1,18 à l'unité, champenois 1,05-1,08, en bandes 1,13, à l'unité, veaux de Normandie 0,90-1, caennais 0,90-0,93, marceaux de choix 1,05, ordinaires 0,95-1, limousins 0,75-0,88.

Moutons. — Vente moyenne grâce à la parité de l'offre et de la demande. On cote au demi-kilo viande nette : nivernais anglisés et moneaux de choix 1,20, petits mâtis 1,15, gros 1,08.

Porcs. — Vente moyenne par suite de l'égalité entre l'offre et la demande. On cote au demi-kilo poids vif : porcs maigres 0,63-0,65 porcs gras 0,58. Deux-Sèvres, Vendée et Maine-et-Loire 0,60-0,63, coches femmes 0,54-0,58, âge 0,50-0,55, porcs gras 0,58-0,60, porcs de lait 30 à 35 fr. pièce, hollandais 0,60-0,62, porcs de la Sarthe 0,63-0,64, Loire-Inférieure 0,63-0,64 Manche 0,63-0,65, Allier 0,60-0,65.

ENGRAIS

Paris, 9 mars

NITRATE DE SOUDE. — Dunkerque : Conditions d'usage : Mars et avril, 25.75 à 26.»» printemps 1909, 25.»». Nitrate de soude raffiné sur tout 1908. Première marque, 26.65 à »».»» dito brut 96, La Pallice : printemps 1908, 26.50 à 26.75.

SULFATE D'AMMONIAQUE. — Provenance anglaise . 30.50, wagon Dunkerque, Tréport : 30.75 caf ports Ouest ; dito provenance belge printemps 1908, 31 ; dito provenance française Nord France, printemps 1908, 31 »» à »»»» ; Centre France, »»»», vendeurs rares ; dito rayon de Paris : ferme ; vendeurs rares. Printemps 1908, vidanges, 31.50 à »».»» ; dito automne vidanges, 31.50 à »».»».

Engrais divers

Cuir terrifié 7/9 azote, 1.20 à 1.25 ; dito 7/8 azote, 1.18, frontière belge ; corne torréfiée, 13/15 azote, 1.65 à 1.70, Paris. Sang desséché, 1.95 à ..... ; viande desséchée, 7/9 azote, 14,... à ..... les 100 kilos ; phosphate précipité des os, 0.40 à 0.45, le tout Paris.

Superphosphates minéraux. Sur printemps, même prix que sur l'automne dernier.

Superphosphates d'os purs, peu de vendeurs 00.00 à 00.00 Paris.

Guano de poisson, 2.»» à 2.10 l'unité Dunkerque.

Guano de hareng, 6/8 azote, 14.75 les 100 kil. Fécamp.

Guano de viande 8/10-5/8, 1.90. l'unité Dunkerque.

Phosphate 70/75, 0.00 ; dito 65/70, 0.00 ; dito 60/65, 0.00 Crate lavée 55/60, 0.00 ; dito 50/55, 0.00. Quelques lots sont offerts à prix à débattre. Les cours sont nominaux, toutes les productions tant de France que d'Algérie étant vendues sur 1908 et même sur 1909 et 1910.

Phosphates agricoles, 14/16, 24,... ; 16/18, 26,... ; 18/20, 28,... ; livraison sur 1908, Somme.

Poudre d'os dégélatinés, disponible et Mynable. 9.75 à 10.25, Paris.

Poudre d'os verts azote, 4 1/2, 11.50 à 11.75 les 100 kil. ; acide phosphorique, 15 0/0, 60.00 les 100 kil., Paris ou parité frontière.

Sulfate de cuivre, disponible, 55,00 ; dito livrable, 56 fr. Paris.

Sulfate de fer tout venant en vrac, 3.25 ; en sac, 3.75, Paris ; dito neige en vrac, 3.75 ; en sac, 4.25, Paris ; dito menus sels en vrac, 2.50 à ....., Honfleur. Manque.

Produits potassiques de toutes provenances, prix suivant provenances et titres.

Tourteaux de délécation de matières fécales non broyées, 10 fr. les 1.000 kilos ; dito broyées, 12 fr. les 1.000 kilos, disponible manque.

Tourteaux de lie de vin 3/5 azote, rares, 1.40 brut, pour net, Paris. Mélasse pour alimentation du bétail.

Le prix du beurre, des œufs, des pommes de terre
POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	Beurre (le kilo)		Œufs (le mille)		Pommes de terre (les 100 kilos)	
Paris, 4 mars (pour comparaison)	Normandie	3.50	5.10	Normandie extra	1 ...	...
	Bretagne	3.50	3.9	Picardie extra	.91 .96	...
	Touraine	3.40	3.[illegible]	ordinaires	.85 .84	...
	Nord et Est	3.[illegible]	3.5		8,.. à ..	8 à 10,.. les 100 k.
Lille, 11 mars	3,.. à 3.60	le kilo				
Aire, 5 mars	3,.. à 3.40	le kilo	2,.. à 2,20	le quart.	6,.. à 9,..	les 100 kil.
Armentières, 9 mars	3.50	»	2.00	.... le quart.	10,00	.... »
Avesnes, 6 mars	1.20	1.80	1.90	2,.. le quart.	....	.... »
Bailleul, 10 mars	1.70	....	2.10	.... le cent.	....	.... »
Bergues, 9 mars	3.05	3.45	2.10	le quart.	8.10	.... »
Bourbourg, 10 mars	3,..	3.20	1.90	2.10	8,..	14,.. »
Courtrai, 8 mars	3.[illegible]	[illegible]	1.85	1.90	9.50	9,75 »
Cassel, 5 mars	1.40	1.65	2,..	2.10	....	.... »
Cambrai, 7 mars	1.30	1.40	2.40	2.60	10,..	11,.. »
Cysoing, 6 mars	1.75	....	2.20	....	10,..	.... »
Estaires, 5 mars	1.[illegible]	....	2.[illegible]	....	6,..	10,.. »
Etrœungt, 6 mars	1.60	....	1.90	1.90		
Fourmies, 7 mars	1.60	1.70	2.30	....		
Hazebrouck, 9 mars	3.00	....	2.[illegible]	.... le quart	8,..	....
Hesdin, 7 mars	3,..	3.40	1.80	2,.. le quart	....	....
Hirson, 7 mars	1.60	1.70	.10	2.20		
Le Câtelet, 7 mars	1.65	1.70	2.[illegible]	2.30		
Lannoy, 15 février	2.50	.... le kilo	1.40	....		
Le Cateau, 7 mars	1.60	1.70 le 1/2 k.	2.30	.... le quart		
Merville, 4 mars	1.65	....	2.15	....	5,..	9,..
Orchies, 10 mars	1.70	1.70	2.10	2.20		
Seclin, 9 mars	1.70	1.80	2.40	2.60		
Solesmes, 29 février	1.70	....	2.40	....	8,13	.... le kilog.
Somain, 5 mars	1.70	1.85	1.[illegible]	1.60 le 1/2 q	10,..	.... les 100 kil.
Valenciennes, 7 mars	1.70	....	2.50	.... le quart	....	.... les 2 k.
Wasquehal, 6 mars	1.[illegible]	....	1.90	.... le 1/2 q.	....	
La Bassée, 12 mars	1.85 à	»	2.40	.... le quart	9,..	.... les 100 kil.

ANTISEPTIQUES PARFUMÉS NEUTRES

SAVONS THÉRY

à base de Goudron, de Panama, de Vaseline, d'Acide bor que, de Glycérine, etc.

Guérissent et préviennent : Dartres, Engelures, Gerçures, Maladies de la Peau et du cuir chevelu

Les seules qui assurent une toilette hygiénique parfaite

SOINS DE LA BOUCHE TOILETTE DES BÉBÉS

Dépôt : TOUTES PHARMACIES

LE PAIN : 50 centimes

BANYULS LE BANYULS-TRILLES TRILLES

n'est pas un médicament

C'EST UN APÉRITIF INCOMPARABLE soigneusement préparé avec un VIEUX et EXCELLENT VIN PUR et le meilleur QUINQUINA

C'est pourquoi il est chaleureusement recommandé par Le Corps Médical aux hommes, dames et enfants

DEMANDER un "TRILLES"

dans tous les Cafés et les bons Estaminets et exiger l'étiquette sur la Bouteille

Représentation de Vins de Bordeaux

EXPÉDITION DIRECTE — OR GRIE GARANTIE

MAURICE MOREAU

Propriétaire et Négociant

à SAINT LAURENT-MÉDOC (Gironde)

désire s'entendre avec représentants sérieux, ayant relations et pouvant fournir références, pour régions où il n'est pas encore représenté.

AFFAIRE SÉRIEUSE et de TOUTE CONFIANCE

Propriété possédée par la famille depuis 1700

Fournisseur de la « Croix de Nord »

LES EFFETS DU FROID

C'est au ralentissement des fonctions de la peau qu'il faut attribuer la plupart des affections qui sévissent à cette époque de l'année. En effet, pendant la saison chaude, la sueur, liquide d'excrétion, de dépuration du sang, élimine hors du corps des résidus : chlorure de sodium, des acides gras, de l'urée et autres produits, dont l'élimination est nécessaire. Or, le froid en diminuant la sueur, rend cette élimination imparfaite.

De là, la recrudescence de toutes les affections de la peau, de tous les vices du sang, eczémas, ulcères varqueux, etc..., et la vogue toujours croissante des sérieux remèdes tels que

Le Dépuratif Delezenne et le Baume Sainte-Geneviève

guérissent les affections les plus rebelles et les plus anciennes. Le Dépuratif Delezenne est recommandé par les médecins les plus en renom pour purifier le sang dans les cas de Dartres, Eczéma, Ulcères de varices, Acnées, Clous, Vices du sang. Le flacon 4 francs.

Le Baume Ste-Geneviève s'emploie comme une pommade. — Le n° 1 dans les Irritations, Impétigo, Boutons, Plaies, Abcès, Clous. Le n° 2 pour les Eczémas, Dartres, Acnés, Ulcères de varices. Le n° 3 dans les affections parasitaires et les Plaies anciennes. — Le prix est de 1 fr. 50 le pot, quel qu'en soit le numéro.

Pharmacie Dubus, 7, rue des Arts, en face la rue de Roubaix, Lille

EVITER LES CONTREFAÇONS

Des attestations de personnes guéries d'affections datant de 20 ans et plus sont à la disposition de tous ceux qui en feront la demande.

BANQUE DU NORD ET DES FLANDRES

A. & L. PALLIEZ, Adm.-Dr

LILLE — LILLE

108, rue Nationale, 39, rue Faidherbe

AMIENS. — 5, rue des Trois-Cailloux.
CAMBRAI. — 5, Rue de la Porte-Robert.
DOUAI. — 25, place du Barlet.
ARRAS. — 57, rue Saint-Aubert.

ORDRES DE BOURSE

CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Paiement sans frais de tous coupons même quinze jours avant leur échéance

GARDE DE TITRES

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Organe hebdomadaire : Echo des Charbonnages. — Abonnements : Nord et limitrophes, 3 fr. par an ; Autres départements, 4 fr. ; Etranger, 5 fr.

Les PILULES GOBERT, dites FRANÇAISES, purifient le sang, donnent de l'appétit ; elles purgent doucement et sans coliques ; guérissent jaunisse, rhumatismes, apoplexie, migraines. 3 fr. la boîte. Pharmacie Centrale, 26, rue Esquermoise, Lille.

BOURSE DE LILLE

DU 12 MARS 1908

Dernière jouissance		Cours précédent	Cours du jour
	CHARBONNAGES		
2 janv 07	Albi	1040 00	1090 00
1er janv. 08	Ancin	1.500 00	... ..
2 janv. 08	Anzin	680 00	1.500 00
15 nov. 06	Bully-Grenay	4.[illegible]	47.00
15 nov. 06	— — 1/50	9 ..	95 00
1er déc. 07	Blanzy	1510 00	... ..
	Bois-du-Luc (ent. lire)	871 00	870 ..
16 févr. 07	Bruay (100)	84 00	88 ..
1 juillet 06	Campagnac	111	116 00
1 mars 07	Carvin (cinquièmes)	410	405 ..
3 mars 07	Carvin (entiers)	2040	2030 ..
Origine	La Clarence	205	201 00
1 mars 07	Courrières	2565	2565 ..
Origine	Crespin (tit. vert)	70	65 00
1 déc. 06	Douchy	955	... ..
1 mai 07	Dourges (100)	800 00	840 ..
1 mai 07	Dourges (ext. ent.)	...	... ..
1 oct. 06	Drocourt (100)	4.01 00	4040 00
1 oct. 06	Drocourt (10e)	401 00	401 ..
11 déc. 06	Escarpelle	940 00	910 ..
2 janv. 08	Ferfay	1770 00	... ..
Origine	Ferques	25 00	25 ..
Coup. 1911	Flines-les Raches	84	87 50
31 mars 07	Lens (entier p.)	870	890 ..
31 mars 07	Lens (1/10)	84	87 50
1 mai 07	Liévin	4035 00	4100 ..
1 mai 07	Liévin (50)	1[illegible]	128 ..
15 juin 07	Ligny-les Aire	417 00	1 ..
Origine	Marles 80 000	2 0[illegible]	2.[illegible] 00
1er juin 06	Marles 70 000	[illegible]	9000 00
3 janv. 07	Marles 1 000	134 ..	134 ..
2 janv. 07	Meurchin (1/2)	274 00	0 00
31 févr. 07	Meurchin (ext. ent.)	4[illegible] 00	18.[illegible] 00
28 févr. 07	Nord d'Alais	...	... ..
10 janv. 07	Ostricourt	2.[illegible] 00	... ..
1 juillet 06	Thivencelles	800 00	... ..
15 nov. 06	Vicoigne (ext.)	1.[illegible] 00	1200 ..
	— Mp.	130 00	130 00
	BANQUES (Actions)		
	Crédit du Nord	615 00	... ..
	Verley Decroix	19 1 00	... ..
	Devilder et Cie	1116 00	... ..
	VALEURS DIVERSES		
	Gas de Wazemmes	5 5 00	... ..
	Rousseau	[illegible] 00